

**Jugement commercial 2025TALCH02/00219**

Audience publique du vendredi, trente-et-un janvier deux mille vingt-cinq.

**Numéro TAL-2025-00034 du rôle**

Composition :

Tania CARDOSO, juge-présidente ;  
Ines BIWER, juge ;  
Ånder PROST, juge ;  
Paul BRACHMOND, greffier.

**Entre :**

La société à responsabilité limitée **D.T. SARL**, établie et ayant son siège social à L-xxxx Luxembourg, représentée par son/ses gérant(s) actuellement en fonctions, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro BXXX.XXX,

comparant par C.C., une société en commandite simple, établie à L-xxxx Luxembourg, représentée par son gérant actuellement en fonction à savoir la société à responsabilité limitée C.C. GP, elle-même représentée aux fins de la présente procédure par son gérant Maître A.S., avocat à la Cour, demeurant professionnellement à la même adresse, qui occupe et en l'étude de laquelle domicile est élu ;

**partie demanderesse**, comparant par Maître R.G., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Maître A.S., avocat à la Cour, susdite,

**et :**

le groupement d'intérêt économique **LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS**, en abrégé **LBR**, établi et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 31, avenue de la Gare, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C24, représenté par son conseil de gérance actuellement en fonctions,

**partie défenderesse**, comparant par Madame B.F., juriste, munie d'une procuration spéciale.

**Faits :**

Par exploit de l'huissier de justice suppléant K.F., en remplacement de l'huissier de justice L.G. de Luxembourg, en date du 9 décembre 2024, la partie demanderesse a fait donner assignation à la partie défenderesse à comparaître le vendredi 10 janvier 2025 à 9h00 heures

devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, Bâtiment CO, salle CO.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

L'affaire fut inscrite sous le numéro TAL-2025-00034 du rôle pour l'audience publique du 10 janvier 2025, devant la deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, lors de laquelle les débats eurent lieu comme suit :

Maître R.G., en remplacement de Maître A.S., donna lecture de l'assignation et exposa les moyens de sa partie.

Madame B.F. fut entendue en ses explications.

Sur ce, le tribunal prit l'affaire en délibéré et rendit à l'audience publique de ce jour le

### **jugement qui suit :**

#### **Faits**

En date du 6 novembre 2024, le groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS (ci-après « LBR ») a accepté une demande de dépôt de la société à responsabilité limitée D.T. SARL (ci-après la « Société ») relative à la démission d'un gérant et la nomination de trois nouveaux gérants.

La demande de dépôt a été enregistrée sous la référence Lxxxxxxxx (ci-après le « Dépôt Litigieux 1 »).

Dans le cadre du pré-dépôt, figuraient erronément les adresses privées de deux gérants nouvellement nommés.

En date du 8 novembre 2024, le LBR a accepté une nouvelle demande de dépôt de la Société visant à indiquer les adresses professionnelles des deux gérants concernés.

La deuxième demande de dépôt a été enregistrée sous la référence Lxxxxxxxx (ci-après le « Dépôt Litigieux 2 »).

#### **Procédure**

Par exploit d'huissier de justice du 9 décembre 2024, la Société a fait donner assignation au LBR à comparaître devant le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

## **Prétentions et moyens des parties**

La Société demande au tribunal d'ordonner au LBR d'annuler le Dépôt Litigieux 1 et le Dépôt Litigieux 2. Elle demande en outre à voir ordonner le dépôt du présent jugement dans son dossier et de laisser les frais et dépens de l'instance à sa charge.

A l'appui de sa demande en annulation, qu'elle base sur l'article 17bis du règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (ci-après la « Loi de 2002 »), la Société fait valoir qu'elle aurait malencontreusement publié les adresses privées des gérants C.G. et T. W., nouvellement nommés, alors que cette publication ne serait pas obligatoirement requise par la loi.

Un dépôt rectificatif serait en cours.

Le LBR, confirmant avoir accepté le Dépôt Litigieux 1 et le Dépôt Litigieux 2, demande à ce qu'il lui soit enjoint de les annuler et à voir ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de la Société.

Il réclame finalement la condamnation de la partie demanderesse aux frais et dépens de l'instance.

## **Appréciation**

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la Loi de 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose que « *tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés* ».

Eu égard à cette disposition légale et vu l'accord des parties, il y a lieu d'enjoindre au LBR de modifier le Dépôt Litigieux 1 et le Dépôt Litigieux 2 en procédant à leur annulation.

Il y a en outre lieu d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de la Société afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation des prédits dépôts.

Les frais et dépens sont à laisser à charge de la partie demanderesse qui est la seule responsable du contenu du dépôt effectué auprès du LBR.

## **Par ces motifs :**

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

**reçoit** la demande en la forme,

la **dit** fondée,

**ordonne** au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS d'annuler :

- le dépôt effectué le 6 novembre 2024 sous la référence Lxxxxxxxxx,
- le dépôt effectué le 8 novembre 2024 sous la référence Lxxxxxxxxx,

**ordonne** le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société à responsabilité limitée D.T. SARL auprès du groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS,

**laisse** les frais et dépens de l'instance à charge de la partie demanderesse.